



Votre annonce n°22-134782 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **95**

Annonce No **22-134782**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

VILLE DE MARINES, Place du Maréchal Leclerc, Point(s) de contact : Christophe VAN HULLE, 95640, Marines, F, Téléphone : (+33) 2 85 29 17 76, Courriel : contact@cubik-amo.fr, Code NUTS : FR108

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cubik.marches-securises.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.cubik.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://cubik.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://cubik.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Marines (95640)

Numéro de référence : 21243-MSP-MOE

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71230000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71250000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse selon le décret no93-1268 du 29/11/1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics. La mission de maîtrise d'œuvre attribuée à l'issue de la phase d'offre est composée de la mission de base, dont le contenu est défini aux articles R. 2431-4 et R. 2431-8 à R. 2431-18 du Code de la Commande Publique, incluant : - Les études d'esquisse (ESQ) - Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) - Les études d'Avant-Projet Définitif (APD) - Les études de Projet (PRO) - L'assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) - Les études de Visa (VISA) - La Direction de l'exécution des contrats de Travaux (DET) - L'assistance apportée au Maître de l'ouvrage lors de la Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) - des autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre suivants : - Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC) - Quantitatifs Tous Corps d'Etat (QUANT) - Dossier Loi sur l'Eau (DLE) Les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes : Le candidat seul ou le groupement candidat devra comprendre un architecte DPLG ou DE-HMONP et un ou plusieurs BET ou ingénieurs-conseils spécialisés développant impérativement les compétences suivantes : o L'architecture, o Economie de la construction, o Ingénierie des structures, o Ingénierie des fluides o Ingénierie environnementale, o Ingénierie de l'acoustique, o Ingénierie des VRD et du paysagement, o L'OPC. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Cette exclusivité est étendue à l'ensemble des compétences exigées sauf pour celle de l'acoustique.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante : 1-Capacités professionnelles appréciées au regard des références fournies par le candidat et de leur adéquation au projet (50%) 2-Capacités techniques appréciées au regard de l'organisation, des moyens et de la qualification du candidat ou de l'équipe candidate et de leur adéquation au projet (50%)

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Le marché à attribuer est un marché de maîtrise d'œuvre régi par le code de la commande publique et la loi MOP dont l'architecte sera mandataire inscrit à l'ordre des architectes.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants : 1-Qualité du parti architectural proposé et relation au site - 20% 2-Qualité de la réponse fonctionnelle apportée (organisation fonctionnelle et fonctionnement général) - 35% 3-Pertinence des solutions techniques proposées (pérennité des ouvrages, coûts d'exploitation d'entretien et de maintenance : réflexion en coût global) - 20% 4-Prix selon la justification du respect du coût d'objectif (précision et crédibilité de l'estimation) - 25%

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

14 novembre 2022 - 15:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : A l'issue de la consultation, tous les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 10 000,00 euros HT. Ce montant couvre le coût de la concession à titre non exclusif prévu à l'article 14 du CCAG-MOE. Montant déduit de la rémunération du candidat attributaire, rémunération mission Esquisse. Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur. Pas de paiement en phase candidature

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Le paiement de la prime sera effectué par mandat administratif puis par virement bancaire dans un délai de 30 jours à réception d'une facture.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://cubik.marches-securises.fr>
Cette demande doit intervenir au plus tard : 16 jours avant la date limite de remise des plis pour des questions relatives au programme. - 10 jours avant la date limite de remise des plis pour des questions relatives aux modalités administratives ou au CCAP. - Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification au plus tard : - 12 jours avant la date limite de remise des plis pour les questions relatives au programme. - 6 jours avant la date limite de remise des plis pour les questions relatives aux modalités administratives ou au CCAP. Présentation sommaire du projet : Afin de solutionner les nombreuses problématiques de santé au sein du territoire, la commune de Marines entreprend la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire en centre-ville, à l'emplacement des actuels services techniques. Le bâtiment comprendra 7 cabinets médicaux, et des espaces paramédicaux parmi lesquels un cabinet dentaire comprenant 4 postes de soin. L'Opération prévoit également l'aménagement de places de stationnement pour les professionnels et la patientèle, de quelques cheminements, parvis et espaces verts, et d'un travail sur la rue Henri Dunant afin de créer davantage de stationnement. Le projet devra se conformer à la nouvelle réglementation Re2020. Les surfaces envisagées à traiter sont les suivantes : • Surfaces construites : 1050 mètres carrés Le coût d'objectif est estimé à 2.920.000 eurosHt en valeur juillet 2022. Localisation du projet : Le site retenu pour cette construction se situe au croisement entre la rue du Heaulme et la rue Henri Dunant, à proximité directe de l'hypercentre de Marines. L'Unité foncière se compose de 3 parcelles : • ac 073 qui correspond à l'entrée du site des services techniques. • ac 074 qui est actuellement une parcelle abritant une habitation qui sera démolie. • ac 416 qui est occupée actuellement par les bâtiments des services techniques qui seront démolis
Contraintes réglementaires : Le projet devra se conformer aux prescriptions des documents réglementaires applicables sur le site, notamment : • Le PLU de Marines (zone ua) • Le Pprn lié au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines • Les prescriptions de l'abf (zone de protection aux abords des monuments historiques) • Les prescriptions liées à la situation au sein du PNR du Vexin Français Etudes réalisées : • Diagnostic amiante & Amp; plomb (bâtiments existants) • Prise de contact avec la DRAC Etudes à réaliser (une fois la démolition des bâtiments réalisée) : • Relevé topographique • Mesures bruits résiduels • Etudes géotechniques (G2avp et G2pro)

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2 à 4 boulevard de l'Hautail BP 30322, 95027, CERGY PONTOISE CEDEX, F, Téléphone : (+33) 1 30 17 34 00, Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, Fax : (+33) 1 30 17 34 59

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2 à 4 boulevard de l'Hautail BP 30322, 95027, CERGY PONTOISE CEDEX, F, Téléphone : (+33) 1 30 17 34 00, Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, Fax : (+33) 1 30 17 34 59

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

7 octobre 2022

Éléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21950370300015

Libellé de la facture : VILLE DE MARINES Comptabilité Place du Maréchal Leclerc, F-95640 Marines.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 14 novembre 2022

Objet de l'avis : marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à marines (95640)

Nom de l'organisme : VILLE DE MARINES

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



ACCR4304711



> [Informations légales](#)